

Victimes de l'état d'urgence : quelques témoignages

Des perquisitions et des assignations à résidence sans autorisation judiciaire = des vies bouleversées

K., un habitant de la région parisienne , assigné à résidence :

« Les policiers m'ont montré une liste de militants pro-jihad en m'accusant d'être en contact avec eux. J'ai un commerce, 3 d'entre eux étaient des clients. Ils n'ont rien trouvé indiquant que je voulais aller en Syrie. Ils m'ont assigné à résidence. Ma vie a été bouleversée. J'ai des enfants en bas âge et ma femme ne travaille pas. J'ai mon propre commerce... Comment je suis censé gagner ma vie ? Je dois aller au travail tous les jours et j'ai la trouille. » (Rapport Amnesty international)

Des personnes visées par des perquisitions vivent dans la peur ou souffrent de stress et de problèmes d'ordre médical.

Témoignage de Nadia, dont le père, âgé de 80 ans a fait l'objet d'une perquisition a son domicile dans la région de Strasbourg :

« Mon père (80 ans) souffre de problèmes cardiaques. Les policiers ont forcé la porte d'entrée, ils ont fait irruption dans l'appartement, ont commencé à crier et ont menotté mon père et ma sœur. Mon père au bout de quelques minutes, a perdu connaissance. Ils ont dû appeler une ambulance » (Rapport Amnesty International)

Le Conseil d'Etat rejette la requête de 7 militants écologistes contre leur assignation à résidence, depuis le 25 novembre, pendant la Cop 21 :

« Ils sont arrivés chez nous vers 9 h 30, jeudi matin. On était trois en train de discuter dans le salon quand j'ai entendu de grands coups à la porte, j'ai été ouvrir, et ils sont entrés, arme au poing, raconte Marie. Ils étaient entre 20 et 30. Ils nous ont plaqués au sol et menottés, sans nous dire pourquoi. Pendant les ¾ d'heure qu'a duré la perquisition, ils nous ont laissés comme ça. Ils disaient qu'ils cherchaient des armes. Bien sûr, ils n'ont rien trouvé. Ce n'est qu'à la fin qu'ils nous ont notifié notre assignation à résidence » (site de Politis le 27 novembre 2015)

« Le ministre de l'intérieur perd ses nerfs, confond et assimile le mouvement associatif au terrorisme », dénonce la LDH.

D., une femme habitant en Rhône-Alpes, subit une perquisition, le 26 novembre, à 4 h 30 du matin. Quelques jours plus tard, son employeur la licencie parce qu'elle représenterait une menace pour l'entreprise.

« J'ai été licenciée en raison de mon entourage. Ils n'ont aucun élément pour se plaindre de mon travail et je travaille avec eux depuis 12 ans. J'ai perdu tous mes repères. » (Rapport Amnesty International)

Les conséquences néfastes sur la vie des personnes visées par les mesures d'assignation à résidence : sur le travail, sur la santé...

Témoignage de Y., habitant de la région parisienne, soumis à un contrôle médical régulier en raison d'un trouble cérébral :

« J'avais quatre rendez-vous médicaux et un rendez-vous professionnel en janvier et février. Je ne peux aller à aucun car ils sont dans d'autres villes. » (Rapport Amnesty International)

Une distribution de tracts par 4 militants de la LDH (pour dénoncer l'état d'urgence et la déchéance de nationalité) bien surveillée à Lannemezan.

« Le 10 février, vers 11 h, nous sommes 4, bien séparés, distribuant le tract « Stop à l'état d'urgence ! Stop à la déchéance de nationalité ». Une voiture de gendarmerie s'arrête, nous demande de nous rassembler, nous dit que nous sommes en état d'urgence, que les réunions de + de 3 personnes sont interdites dans la rue et que nous pouvons être conduits à la gendarmerie, être gardés pendant 4 h pour vérification d'identité ! » (CR de la secrétaire LDH de Lannemezan)

Ces faits confirment la dangerosité de l'état d'urgence pour l'exercice des droits fondamentaux.

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉ-E-S - CELA PEUT NOUS ARRIVER...